

COMMUNE DE MONTREUX

1



PLAN GENERAL D'AFFECTATION
(TERRITOIRE URBAINE)

PLAN DE CONSTATATION DE LA NATURE FORESTIERE

Echelle 1: 500

Approuvé par la Municipalité
dans sa séance du 10 juin 2005

Soumis à l'enquête publique
du 20 avril au 21 mai 2007

Le Syndic : La Secrétaire :

Le Syndic : La Secrétaire :

Approuvé par l'inspecteur forestier,
Lausanne, le

Approuvé préalablement par le
Département compétent,
Lausanne, le

La Cheffe du Département :

Entrée en vigueur le:

Légende :
aire forestière selon constatation de la nature forestière du 28 mars 2007

Etabli sur la base cadastrale du 30 mai 2013,
authentifiée par le géomètre officiel: le

Service de l'urbanisme 15 août 2014
Bureau mandataire: B+C Ingénieurs SA

